



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 octobre 2016, à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 17 et se termine à 20 h 02.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 20 h 02 et se termine à 20 h 23.

Monsieur le maire Luis Miranda dépose au conseil l'opinion juridique de Me Benoit Dagenais, alors directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville de Montréal, datée du 7 décembre 2015, intitulée « Invitation des élus à diverses activités ».

10.02

CA16 121209

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2016

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2016 soit adopté tel qu'il a été présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA16 12210

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016, à 19 h

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 6 septembre 2016, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA16 12211

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 20 septembre 2016, à 9 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 20 septembre 2016, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.05

CA16 12212

Approuver le projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se tiendra du 15 au 30 octobre 2016

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver le projet « Lire c'est payant », journées d'amnistie pour les usagers de 13 ans et moins ayant des retards dans les bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques d'Anjou, du 15 au 30 octobre 2016.

ADOPTÉE

12.01 1160965012

CA16 12213

Autoriser l'entente à intervenir entre le Club aquatique Les Fouiqs d'Anjou inc. et l'arrondissement d'Anjou pour la gestion des périodes de bain libre à la piscine de l'École secondaire d'Anjou pour la saison 2016-2017, et autoriser une dépense de 7 780 \$

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser l'entente à intervenir entre le Club aquatique les Fouiqs d'Anjou inc. et la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou, pour la gestion des périodes de bain libre à la piscine de l'École secondaire d'Anjou, du 15 octobre au 18 décembre 2016, du 7 janvier au 11 juin 2017, ainsi que durant la semaine de relâche scolaire du 6 au 10 mars 2017, selon les termes et conditions prévus au sommaire décisionnel, représentant une dépense de 7 780 \$;

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente pour et au nom de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1166402001

CA16 12214

Autoriser l'entente à intervenir entre l'École secondaire d'Anjou et l'arrondissement d'Anjou pour l'octroi d'une contribution financière de 8 133 \$ pour la réalisation des activités parascolaires de la saison 2016-2017

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser l'entente à intervenir entre l'École secondaire d'Anjou et la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou concernant la contribution financière de 8 133 \$ dédiée à la réalisation de l'offre de services aux étudiants pour le programme d'activités parascolaire pour la saison 2016-2017, selon les conditions énoncées dans l'entente;

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente pour et au nom de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1166402002

CA16 12215

Adjuger le contrat 2016-0831 à la compagnie Techniparc (Div. 9032-2454 Québec Inc.) pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de soccer dans divers parcs de l'arrondissement d'Anjou (Automne 2016), au montant de 29 235,84 \$, taxes incluses - soumissions sur invitation (2 soumissionnaires)

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 29 235,84 \$, taxes incluses, comprenant toutes les dépenses incidentes, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de soccer dans divers parcs – automne 2016;

D'adjuger à la compagnie Techniparc (Div. 9032-2454 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 26 septembre 2016, soit au montant total de 29 235,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation pour le contrat 2016-0831;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1161154022

CA16 12216

Adjuger le contrat 2016-12, relatif aux travaux de réaménagement du dépôt à sel dans l'arrondissement d'Anjou, à la compagnie Les Excavations Payette ltée (plus bas soumissionnaire conforme). Dépense totale de 1 387 058,38 \$ (contrat : 1 333 709,98 \$ + incidences : 53 348,40 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 2016-12 - 12 soumissionnaires

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 1 387 058,38 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du contrat 2016-12 relatif au réaménagement du dépôt à sel situé sur le boulevard Ray-Lawson dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

d'accorder à la compagnie Les Excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission datée du 23 septembre 2016, soit pour une somme maximale de 1 333 709,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-12;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

20.04 1161154024

CA16 12217

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 20 août au 16 septembre 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'août 2016

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 20 août au 16 septembre 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'août 2016.

ADOPTÉE

30.01 1162911008

CA16 12218

Accepter l'offre du conseil de ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pitbull, entre le 1er octobre 2016 et le 1er mars 2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), lors de sa séance ordinaire du 22 août 2016, le conseil municipal a adopté la résolution CM16 0964 par laquelle il s'est déclaré compétent à l'égard de tous les arrondissements, et pour une période de deux ans, relativement à l'exercice de la compétence sur les animaux;

ATTENDU QU'à la suite de cette déclaration de compétence, lors de sa séance du 26 septembre 2016 (CM16 1099), le conseil municipal a adopté les modifications apportées au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002), le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), et le Règlement sur le contrôle des animaux;

ATTENDU QU'à la suite de cette déclaration de compétence, lors de sa séance du conseil municipal du 26 septembre 2016 le conseil municipal a adopté la résolution CM16 1098, offrant aux arrondissements d'assumer la responsabilité de la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pitbull, entre le 1er octobre 2016 et le 1er mars 2017;

ATTENDU QUE le nouveau règlement et les règlements modificateurs entrent en vigueur le 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE la prise d'effet de ce règlement abroge le Règlement sur le contrôle des animaux (RCA 95) de l'arrondissement d'Anjou;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), d'assumer la responsabilité de la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type *Pitbull*, entre le 1er octobre 2016 et le 1^{er} mars 2017.

ADOPTÉE

30.02 1161462004

CA16 12219

Autoriser une dépense totale estimée à 39 000 \$ à la compagnie Les Entreprises Daniel Brulé inc., incluant les dépenses déjà réalisées de 21 194 \$, afin de procéder à la réparation des différentes installations aquatiques extérieures de l'arrondissement d'Anjou pendant l'année 2016.

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Autoriser une dépense totale estimée à 39 000,00 \$ à la compagnie Les entreprises Daniel Brulé inc., incluant les dépenses déjà réalisées de 21 194,00 \$, afin de

procéder à la réparation des différentes installations aquatiques extérieures de l'arrondissement d'Anjou pendant l'année 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.03 1166402003

CA16 12220

Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à la corporation Festival Anjou inc. pour soutenir les festivités du 60e anniversaire de l'arrondissement d'Anjou qui auront lieu le 12 novembre 2016

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à la corporation Festival Anjou inc. pour soutenir les festivités du 60^e anniversaire de l'arrondissement d'Anjou qui auront lieu le 12 novembre 2016.

ADOPTÉE

30.04 1160556016

CA16 12221

Accepter la contribution financière provenant de l'organisme Avenir d'enfants pour les activités « L'heure du conte pour les 0 à 2 ans » et le projet « Tout Anjou lit » qui seront tenus au cours de la période du 1er septembre 2016 au 30 décembre 2017

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de partenariat intervenue entre le Regroupement des organismes et des citoyens et citoyennes humanitaire d'Anjou (ROCHA) et la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou (*Bibliothèques*) relative à la réalisation du projet « Heure de conte » et du projet « Tout Anjou lit » dans le cadre du plan d'action 2016-2017 de la table de Concertation Famille;

D'autoriser Mme Magdalena Michalowska, chef de la Division des bibliothèques et de la Culture, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou, ladite entente.

ADOPTÉE

30.05 1160556011

CA16 12222

Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 8051 du boulevard Métropolitain Est

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 12 septembre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment industriel, situé au 8051 du boulevard Métropolitain Est, sur le lot numéro 1 004 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme Peterson Architects, datés du 9 août 2016 ainsi que le plan projet d'implantation réalisé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, daté du 15 juillet 2016, sous le numéro 6214 de ses minutes.

D'accorder, pour ledit bâtiment, une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment industriel, à savoir :

- autoriser une marge latérale de 4,71 mètres, alors que ledit règlement exige une marge latérale de 7,6 mètres, et ce, conformément aux plans précités.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1167133027

CA16 12223

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel situé au 7028 de l'avenue Marie-G.-Lajoie

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment résidentiel situé au 7028 de l'avenue Marie-G.-Lajoie, sur le lot numéro 1 004 828 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge latérale à 1,45 mètre alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Mathieu St-Jean, arpenteur-géomètre, daté du 11 mai 2016, sous le numéro 128 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1167133028

CA16 12224

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel situé au 8291 de la place de Vaujours

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment résidentiel situé au 8291 de la place de Vaujours, sur le lot numéro 1 113 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant à 3,66 mètres alors que ledit règlement exige une marge minimale de 4,5 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, en date du 11 mai 2016, sous le numéro 5931 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.03 1167133029

CA16 12225

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, située au 7721 de l'avenue du Curé-Clermont et accorder une dérogation mineure relativement au taux de cour arrière et à la régularisation de la marge latérale nord

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, située au 7721 de l'avenue du Curé-Clermont, sur le lot numéro 1 110 301 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans datés du 2 juin 2016 et aux plans couleurs reçus en date du 11 juillet 2016, réalisés par la firme Entreprise Générale M. L., ainsi qu' au plan projet d'implantation réalisé par M. Jean Girard, arpenteur-géomètre, en date du 6 septembre 2016, sous le numéro 16625 de ses minutes;

D'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, afin d'autoriser un taux de cours arrière de 37,5 %, alors que ledit règlement exige un taux de cours arrière de 40 %, le tout, conformément aux plans précités;

D'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, afin d'autoriser la marge latérale nord de 2,04 mètres, alors que ledit règlement exige une marge latérale de 2,15 mètres, le tout, conformément aux plans précités.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1167133030

CA16 12226

Accorder un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relativement à la modification de la façade principale pour le commerce Bouclair Studio, situé au 7151 du boulevard des Roseraies

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification des façades, pour le commerce Bouclair Studio, situé au 7151 du boulevard des Roseraies, sur le lot numéro 1 005 094 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan photomontage, daté du 10 août 2016 ainsi qu'aux plans, datés du 10 août 2016 et du 6 septembre 2016, réalisés par la firme Sid Lee Architecture.

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant la date de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1167133031

CA16 12227

Refuser une modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour la construction du bâtiment industriel sis au 9601 du boulevard des Sciences approuvée le 7 mai 2013 en vertu de la résolution CA13 12112

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), pour le bâtiment industriel situé au 9601 du boulevard des Sciences, lors de sa séance ordinaire du 7 mai 2013, par sa résolution CA13 12112, tel que modifiée le 1er octobre 2013 par sa résolution CA13 12239;

ATTENDU QUE ce plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) prévoyait un aménagement paysager qui assurait l'intégration harmonieuse dans le milieu d'insertion;

ATTENDU QUE les propriétaires ont soumis, le 31 mai 2016, une modification à ce projet d'aménagement paysager;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à l'égard de cette modification lors de sa réunion du 12 septembre 2016;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De refuser la demande de modification proposée, lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2016, au plan d'intégration et d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), originellement approuvée par le conseil d'arrondissement le 7 mai 2013 (CA13 12112), tel que modifiée le 1^{er} octobre 2013 (CA13 12239), pour le bâtiment industriel situé au 9601 du boulevard des Sciences, sur le lot 5 377 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans préparés par la firme Architectes Roberge et Leduc, en date du 31 mai 2016, pour les raisons suivantes :

- en fonction des objectifs et des critères définis au PIIA du secteur parc d'affaires, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont considéré que la proposition initiale d'aménagement paysager rencontrait davantage l'objectif « assurer l'intégration harmonieuse du projet dans le milieu d'insertion ». La modification proposée amène une diminution dans l'atteinte de cet objectif.

ADOPTÉE

40.06 1135947022

CA16 12228

Adopter le règlement numéro RCA 1333-29, modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (RCA 1333)

ATTENDU QU'une copie du règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion M-2016-14 a été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 1333-29, modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.07 1165947013

CA16 12229

Autoriser la réorganisation administrative, la création, la prolongation et l'abolition de postes cadres et personnel politique - budget 2017

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation du poste de chef de division, relations avec les citoyens et communications, poste numéro 57390, à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe;

D'autoriser la prolongation du poste de chef de section, soutien général, poste numéro 62830, à la Direction des travaux publics;

D'autoriser la prolongation du poste d'attaché politique, poste numéro 62829, à l'arrondissement d'Anjou;

D'autoriser la réorganisation administrative à l'effet de déplacer les activités en lien avec les parcs, immeubles et équipement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à la Direction des travaux publics, ce qui implique :

- l'abolition du poste temporaire de régisseur, poste numéro 62764, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- en contrepartie de l'abolition du poste de régisseur, création d'un poste permanent de contremaître-parcs, immeubles et équipements, code emploi 205030, à la Direction des travaux publics. Le titulaire de ce poste aura pour responsabilité de gérer l'équipe des parcs, immeubles et équipements, sur le quart de soir. Il supervisera également les autres employés cols bleus qui sont assignés sur le quart de soir. Il sera également responsable des étudiants cols bleus;
- déplacement des postes cols bleus du centre d'opération 300426 vers le centre d'opération 300428.

ADOPTÉE

50.01 1160558015

CA16 12230

Autoriser l'abolition de la Commission des travaux publics et du développement du territoire et la création de la Commission des travaux publics et de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser l'abolition de la Commission des travaux publics et du développement du territoire et la création de la Commission des travaux publics et la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉE

51.01 1162911011

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

Dépôt 35

- Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 2016.

60.01 1167133032

Dépôt 36

- Dépôt du procès-verbal de la séance publique du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 4 juillet 2016.

60.02 1167133033

Dépôt 37

- Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, communication et greffe, tenue le 6 juin 2016.

60.03 1160507025

Dépôt 38

- Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 16 juin 2016.

60.04 1160507026

Dépôt 39

- Prendre acte du dépôt procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics et développement du territoire, tenue le 8 juin 2016.

60.05 1160507027

CA16 12231

Hommage à M. Philippe Rouleau, feu directeur de l'École Internationale Wilfrid-Pelletier

ATTENDU le décès subit de M. Philippe Rouleau, le 23 septembre 2016, directeur de l'École internationale Wilfrid-Pelletier, à Anjou, qui a œuvré depuis 2005, avec dévouement auprès des élèves et du personnel de l'école;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De soutenir l'École Internationale Wilfrid-Pelletier dans leur désir de rendre hommage à M. Rouleau lors de ses funérailles, en ratifiant le prêt gratuit de l'autobus de l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

70.01 116660009

CA16 12232

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 4 octobre 2016

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 21 h 20.

ADOPTÉE

70.02

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des
Relations avec les citoyens et du Greffe

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance du conseil d'arrondissement du
1^{er} novembre 2016.